

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest

C% Association Vélo

Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain

2, rue de la Daurade 31000 Toulouse

Tel: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 2 Février 1999

à Mr Jean PUECH, Président

Conseil Général de l'Aveyron

Hôtel du Département

place Charles de Gaulle

12000 RODEZ

Objet: demande d'aménagement
d'un itinéraire cyclable départemental
(Véloroute d'intérêt régional)
+ Demande de rendez-vous.

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies vertes, regroupe les individus et les associations de cyclistes qui agissent pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance. Le dépliant ci-joint décrit les objectifs de l'AF3V.

La Délégation Régionale de l'AF3V pour les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est située à Toulouse.

Nous vous transmettons la copie de la demande que nous faisons au Conseil Régional de Midi-Pyrénées, pour qu'il lance un programme régional de Véloroutes et Voies Vertes, et l'inscrive au contrat de Plan Etat-Région.

La décision de l'Etat, de soutenir un réseau national de Véloroutes et Voies Vertes, qui inclut la "Voie Verte des Deux Mers" (voir décision du CIADT) ouvre une grande opportunité de réaliser rapidement, sur la durée du contrat de plan 2000-2006, deux itinéraires cyclables: le premier continu entre Bordeaux et Sète, sur le chemin de halage du Canal des Deux Mers, le second entre Montauban et le nord du Lot (Souillac).

Mais nous souhaitons que le Conseil Régional lance aussi d'autres itinéraires, pour desservir d'autres départements de la région, dont l'Aveyron.

Nous proposons en particulier une "Véloroute vallée du Tarn", traversant le Tarn et l'Aveyron, et reliant vers Mende l'axe national Clermont-Ferrand/Montpellier (voir carte des itinéraires d'intérêt national).

Sa création ne serait pas très coûteuse, puisqu'un simple balisage (panneaux) serait presque partout suffisant, les aménagements devant se limiter à la sécurisation des points dangereux: carrefours, entrées et sorties de villes, portions de routes dangereuses.....

Nous vous demandons de soutenir notre demande au sein du Conseil Régional, et de décider, en tant que Département, l'aménagement d'un itinéraire cyclable dans la vallée du Tarn.

Nous espérons que vous retiendrez ce projet, car ces itinéraires présentent un grand intérêt économique et social pour les régions traversées, notamment en termes de développement touristique.

Nous sollicitons un rendez-vous avec vous, ou avec vos services, pour vous présenter nos projets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY
Délégué Régional de l'AF3V, Président de l'Association Vélo
./...

PJ:

- Copie de notre première lettre à Mr le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (lettre du 14/09/98)
- Copie de notre deuxième lettre à Mr le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (lettre du 26/01/99) et des documents joints à cette lettre:
 - Dépliant de présentation de l'AF3V - article "Le Monde" du 21/11/98
 - Décision du C.I.A.D.T. du 15-12-98 "Schéma national de véloroutes et voies vertes"
 - Cahier des charges pour le schéma national de véloroutes et voies vertes + carte du schéma national des véloroutes.
 - carte et tableau sur l'état d'avancement de la "Voie Verte des Deux Mers" (situation fin 98)